

# ACTION URGENTE

## ÉMIRATS ARABES UNIS. HUIT HOMMES LIBANAIS FONT L'OBJET D'UN PROCÈS INIQUÉ

Huit hommes libanais ont été arrêtés arbitrairement aux Émirats arabes unis entre décembre 2017 et février 2018. Certains ont été forcés à signer des « aveux » qu'ils n'ont pas été autorisés à lire. Ils ont tous été détenus sans inculpation dans un lieu tenu secret jusqu'à l'ouverture de leur procès le 13 février 2019. Les huit hommes sont toujours détenus à l'isolement et ne peuvent pas s'entretenir avec leurs avocats. Ils sont notamment poursuivis pour création d'une cellule terroriste et préparation d'attaques terroristes aux Émirats arabes unis sur les ordres du Hezbollah libanais. Leur prochaine audience doit se tenir le 3 avril 2019.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

*Prince héritier d'Abou Dhabi*  
 Sheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan  
 Crown Prince Court  
 King Abdullah Bin Abdulaziz Al Saud Street,  
 P.O. Box 124  
 Abu Dhabi, Émirats arabes unis  
 Fax : +971 2 668 6622  
 @MohamedBinZayed

Monseigneur,

Huit ressortissants libanais chiites détenus arbitrairement aux Émirats arabes unis font l'objet d'un procès inique pour des accusations forgées de toutes pièces de création d'une cellule terroriste et de préparation d'attaques terroristes aux Émirats arabes unis sur les ordres du Hezbollah libanais. Ils ont été arrêtés il y a plus d'un an et sont depuis maintenus en détention à l'isolement. Leur procès s'est ouvert le 13 février 2019 et leurs avocats n'ont toujours pas pu les voir. Au moins trois d'entre eux, **Mohssen Abdel Hussain Kansso, Abdel Rahman Talal Chouman et Ahmed Nimr Sobeh**, auraient été forcés à signer des « aveux » qu'ils n'ont pas été autorisés à lire. Au moins un des hommes a été victime d'actes de torture et d'autres mauvais traitements pendant les trois premiers mois de sa détention. On lui a notamment cogné la tête contre un mur et il a été frappé et a reçu des coups de pied, ce qui a brisé toutes ses facettes dentaires.

Je vous demande instamment de libérer immédiatement les huit hommes, à moins que des preuves d'une infraction dûment reconnue par la loi soient présentées, conformément au droit international et aux normes en la matière, et de veiller à ce que ces hommes puissent consulter sans délai et régulièrement leurs avocats et leur famille et à ce qu'ils bénéficient de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin. Je vous demande également de garantir que les « aveux » obtenus sous la torture ou les mauvais traitements ne soient pas retenus à titre d'élément de preuve devant les tribunaux et que ces hommes soient protégés contre tout nouveau mauvais traitement. Je vous demande de diligenter une enquête indépendante et impartiale sur les allégations de torture, conformément au Manuel pour enquêter efficacement sur la torture et autres peines ou traitements, cruels, inhumains ou dégradants (Protocole d'Istanbul).

Je vous prie d'agréer, Monseigneur, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



## COMPLEMENT D'INFORMATION

Entre décembre 2017 et le 18 février 2018, huit hommes libanais chiites ont été arrêtés par les forces de sécurité aux Émirats arabes unis. Ils ont été autorisés à téléphoner brièvement à leurs proches mais pas à révéler le lieu où ils se trouvaient. Ils ont toutefois réussi à les informer qu'ils étaient détenus pour des « problèmes liés à la sécurité de l'État ». D'après les informations disponibles, les huit hommes sont en détention à l'isolement depuis leur arrestation, ce qui peut s'apparenter à de la torture et des mauvais traitements. Au moins trois d'entre eux, Mohssen Kansso, Abdel Rahman Talal Chouman et Ahmed Nimr Sobeh, ont été forcés à signer des « aveux » qu'ils n'ont pas été autorisés à lire. Au moins un des hommes a été victime d'actes de torture et d'autres mauvais traitements pendant les trois premiers mois de sa détention. On lui a notamment cogné la tête contre un mur et il a été frappé et a reçu des coups de pied, ce qui a brisé toutes ses facettes dentaires.

Leur procès s'est ouvert le 13 février 2019 devant la Chambre de sûreté de l'État de la Cour d'appel fédérale d'Abou Dhabi. L'audience a été ajournée après dix minutes pour que les accusés puissent désigner leurs avocats et les charges n'ont pas été énoncées. Cependant, le même jour, [Gulf News](#) a publié un article selon lequel « le parquet [avait] accusé les membres de la cellule résidant aux Émirats arabes unis de communiquer avec le Hezbollah en faveur de l'Iran et de rassembler des informations sensibles relatives à la sécurité dans les ports et aéroports émiriens, où des agents du Hezbollah ont filmé des lieux sensibles qu'il est interdit de photographier ». Les charges ont été énoncées au tribunal lors de la deuxième audience le 27 février. Les huit hommes ont rejeté les accusations. Une autre audience s'est tenue le 13 mars et la prochaine est prévue pour le 3 avril. Aucun des détenus n'a été autorisé à s'entretenir directement avec un avocat. Le tribunal n'a pas fourni aux avocats tous les documents sur l'affaire de leurs clients. Au moins deux avocats se sont depuis retirés de l'affaire.

À la suite de la première audience du procès, certains membres des familles des accusés qui y avaient assisté ont été autorisés à voir les détenus pour la première fois depuis leur arrestation. Ils n'ont pas pu les revoir depuis.

Les hommes viennent du sud du Liban, une région dans laquelle le Hezbollah est très présent. Ils avaient émigré aux Émirats arabes unis au début des années 2000. La plupart d'entre eux ont travaillé pour la compagnie aérienne Emirates Airlines comme agent de cabine, chef de cabine ou formateur en sécurité.

En 2016, un homme libanais a été condamné à 15 ans d'emprisonnement et deux autres ont été condamnés à la réclusion à perpétuité pour des accusations similaires. Leur procès avait également été fondé sur des « aveux » extorqués sous la torture. Le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire avait considéré que la détention de l'un des hommes était [arbitraire](#).

Aux Émirats arabes unis, les services de la sûreté de l'État ont arrêté plusieurs centaines de personnes depuis 2011, dont des étrangers, et les ont soumises à des disparitions forcées, les détenant au secret dans des lieux de détention clandestins. Certaines personnes précédemment victimes de disparitions forcées ont déclaré avoir été torturées ou maltraitées et contraintes de faire des « aveux » lors des interrogatoires, en l'absence d'un avocat. Les Chambres de sûreté de l'État de la Cour d'appel fédérale et de la Cour suprême fédérale autorisent souvent l'usage de ces « aveux », en violation du droit international relatif aux droits humains, et déclarent les accusés coupables même lorsqu'ils reviennent sur ces « aveux ».

**LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS :** arabe ou anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE :** 8 mai 2019

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**NOM ET PRONOMS ASSOCIÉS :** Mohssen Abdel Hussain Kansso (il/lui), Abdel Rahman Talal Chouman (il/lui), Ahmed Nimr Sobeh (il/lui), et cinq autres hommes (ils)